

**Rapport de la commission du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.23RA
concernant**

**une demande crédit d'investissement de CHF 470'000.-
pour l'étude de la réaffectation du site de l'ancienne usine
ARKINA, à l'Avenue des Sports.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Soufia Fékih, Carmen Tanner, Messieurs Daniel Bercher, Pierre Dessemontet, Jacques Levailant, Brian Oosterhoff, Olivier Maibach, Jérôme Wulliamoz et du soussigné désigné rapporteur, s'est réunie le 26 mai à l'Hôtel de Ville.

Lors de cette séance, la Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, lui-même accompagné de Monsieur Markus Baertschi, architecte de la Ville et Monsieur François Armada, Chef de projet.

Ces personnes ont répondu à toutes les interrogations de la commission avec compétence et clarté. Nous les en remercions.

Suite à l'acceptation par ce même Conseil, le 2 octobre 2008, du préavis concernant l'acquisition du site Arkina à l'Avenue des Sports, pour plus de 6 mio, il s'agissait pour la Municipalité de trouver la bonne méthode pour appréhender la suite des opérations.

Après une première analyse justifiant l'achat de la parcelle pour y regrouper les activités de deux services communaux, STE et SEY, une deuxième a suivi pour définir les phases d'une procédure de réaffectation du site et de l'usine Arkina.
Ce travail a été effectué à l'interne de l'administration par des municipaux et des chefs de service.

Arrivés au bout de cette deuxième analyse, il s'avère indispensable de procéder à une étude préliminaire afin de mieux identifier les besoins, contraintes et synergies des services en relation avec les possibilités offertes par le site même.

En effet, avant d'investir plusieurs millions pour une étude d'un projet complet et complexe, il est rationnel de faire ce pas supplémentaire.

Celui-ci permettra également de lancer une procédure de concours plus rapidement grâce aux éléments qui seront mis en évidence durant les 12 à 14 mois que dureront ces travaux.

Pour la Municipalité, la réaffectation des lieux devrait se faire d'ici les 5 prochaines années pour un coût identifié grosse maille au stade actuel, de l'ordre de 20 mio de francs.

Avec un projet de cette envergure, il s'agit d'être pragmatique et dans la mesure du possible innovant. En cela, nos autorités comptent bien utiliser les potentialités offertes par les sources proches dont l'eau jaillit à 35°.

D'autres idées sortiront certainement au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La commission ne peut pas imaginer que ce bâtiment reconverti pour y accueillir notamment le service des énergies, ne soit pas exemplaire et durable.

Cette même commission s'est aussi inquiétée de la conservation de ce bâtiment jusqu'au début des travaux. Afin de préserver au mieux les choses, les principaux contrats de maintenance ont été reconduits et un œil vigilant veillera régulièrement sur l'ensemble du site, afin d'éviter que ce dernier se fasse squatter par exemple.

Conclusion :

Votre commission, convaincue du bien fondé des procédures engagées par la Municipalité pour réussir la reconversion de l'ancien site Arkina dans les meilleurs délais et afin d'y loger le Service des travaux et celui des énergies dans les meilleures conditions possibles, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité, à accepter l'ensemble du préavis tel que proposé.

Yverdon-les-Bains, le 15 juin 2009



Oliver Kernen, rapporteur